

Prix de l'eau: gare aux comparaisons trompeuses

La Confédération Générale du Logement a rendu public aujourd'hui un rapport sur « Les disparités des prix de l'eau en France ». Le dossier de presse distribué à cette occasion a choisi d'illustrer le fait que « des disparités existent aussi à l'intérieur d'un même département, voire entre des villes voisines » en comparant les tarifications de Paris, Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud et Suresnes. Cette présentation peut laisser entendre que la ville de Suresnes se singularise par un taux plus élevé résultant de la gestion municipale. Elle est trompeuse dans la mesure où elle omet de prendre en compte les grands regroupements de la gestion de l'eau sur le territoire pris en référence.

Suresnes appartient en effet au Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers (SEPG, qui regroupe les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison, Gennevilliers, Courbevoie, Colombes, Asnières, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes et Villeneuve-la-Garenne).

Plusieurs facteurs expliquent les variations entre les tarifications (TTC au m³ en 2013 : 4,34 euros à Suresnes, 4,11 euros à Boulogne ; 4,07 euros à Saint-Cloud) des trois communes des Hauts-de-Seine citées, qui appartiennent à trois syndicats différents, et de Paris (3,11 euros en 2013).

Le prix dépend d'abord de la nature des ressources d'eau disponibles et des modes de traitement nécessaires.

Il est déterminé ensuite par les cycles d'amortissement des investissements nécessaires, propres à chaque syndicat. Or, souligne Jean-Luc Leclercq, Président du SEPG et adjoint au maire de Suresnes, « depuis 15 ans le Syndicat a réalisé des investissements très lourds : remplacement de tous les branchements en plomb – 2800 par an sur 15 ans- ; efforts importants sur le renouvellement des canalisations avec un taux de 30%% supérieurs aux syndicats, travaux de détournement des canalisations sur le passage du Tramway T2, et création d'une usine de traitement des sédiments qui évite les rejets de filtration et participe aux objectifs de développement durable. Nous arrivons à la fin de ces amortissements et nous allons logiquement pouvoir renégocier la Délégation de service public avec un prix à la baisse, comme l'ont fait les autres syndicats cités qui ont renégocié avant nous ».

Le prix dépend enfin des diverses taxes, pour l'assainissement, et redevances (Agence de l'eau, Voies Navigables de France). Ces dernières, précise Jean-Luc Leclercq « constituent les deux tiers du prix tarifé et ont le plus progressé ces vingt dernières années ».